

Monsieur le Ministre... beaucoup de questions, aucune réponse !

Quand la raison d'État dégrade l'état de la raison

Sylvain GRANDSERRE

Maître d'école en Normandie

Auteur de « Un instit (confiné) ne devrait pas avoir à dire ça ! »

Ainsi, contre l'avis de l'Ordre des médecins et du Conseil scientifique, le président de la République a décidé la réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai (allocution du 13 avril). Il avait ensuite fallu huit jours au ministre de l'Éducation nationale pour fournir les premières modalités concrètes (21 avril) avant d'être démenti la semaine suivante par le Premier ministre devant l'Assemblée nationale (28 avril). Pour qu'un cadre sanitaire soit fixé, un protocole officiel de réouverture des écoles maternelles et élémentaires a été transmis aux communes le 4 mai. Dès lors, dans les mairies, les écoles ou les médias, il n'a plus été question que du « comment ». Dommage car comme on va le découvrir ci-après, la liste des « pourquoi » est autrement plus pertinente. Il serait donc fort intéressant que pareilles questions soient posées au ministre. Car le silence qui accompagne toutes ces interrogations en dit long sur la mascarade en cours.

1 - Pourquoi avoir fait un protocole d'une soixantaine de pages si le ministre lui-même ne sait pas l'appliquer (interview du 8 mai sur France Inter où J.-M. Blanquer préconise de prendre un enfant dans les bras s'il pleure, acte contraire au protocole obligatoire) ?

2 - Pourquoi l'avis du Conseil scientifique de rouvrir en septembre n'a-t-il pas été suivi alors que la fermeture générale avait été appliquée sur ses recommandations (question posée ni sur TF1 le 28 avril ni sur BFMTV le lendemain) ?

3 - Pourquoi les écoles rouvrent-elles en premier alors que le Conseil scientifique rappelait que les écoliers sont les moins à même de respecter les règles sanitaires et autres gestes barrières ?

4 - Pourquoi rouvrir le 11 mai quand - le même jour ! - l'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 10 juillet, soit deux mois de plus ? Il est interdit aux Français de se regrouper à plus de dix à l'extérieur, mais on peut enfermer 15 élèves dans la même classe ?

5 - Pourquoi, s'il n'y a plus de risques grâce au protocole, les collégiens ne reviennent-ils pas eux aussi en cours dès le 12 mai ? Il n'y a donc plus de problèmes de décrochage dans le secondaire ?

6 - Pourquoi, s'il n'y a plus aucun danger, les élèves de 4e et 3e ne savent toujours pas quand ils reprendront ?

7 - Pourquoi, si tout est sous contrôle, le point ne sera-t-il fait que fin mai pour envisager l'éventuelle réouverture des lycées ? Les lycéens n'ont donc pas droit eux aussi à la « justice sociale » ?

8 - Pourquoi, si tout va si bien, le retour en classe relève-t-il du volontariat des parents et non de l'obligation scolaire habituelle ?

9 - Pourquoi J.-M. Blanquer expliquait-il le 12 mars - à quelques heures de l'annonce présidentielle de la fermeture historique de tous les établissements scolaires - qu'un tel choix, « jamais envisagé », dans « aucun scénario » (9 mars), serait « contre-productif » et paralyserait le pays ? Personne ne l'avait donc prévenu ?

10 - Pourquoi prévoyait-il (22 mars), lors de la première période de confinement (du 17 au 31 mars) un délai de cinq semaines avant une reprise alors envisagée le 4 mai (on est à zéro jour de précaution désormais) ?

11 - Pourquoi lui a-t-il fallu huit jours, après l'annonce d'E. Macron le 13 avril, pour commencer à apporter des éléments de réponse (démentis) sur la réouverture le 11 mai (21 avril) ? À nouveau, n'était-il pas au courant ?

12 - Pourquoi le ministre a-t-il été contredit par le Premier ministre quand celui-ci a présenté son plan de déconfinement devant l'Assemblée nationale le 28 avril (plus aucune indication de rentrée en trois vagues par tranche d'âge comme annoncé aux députés une semaine plus tôt) ?

13 - Pourquoi plus de 300 élus d'Ile-de-France ont-ils réclamé un délai supplémentaire ainsi que 40 maires de l'agglomération de Rouen, sans parler de la liste importante des communes refusant la réouverture ? Le Président de l'Association des maires de France refusait même que les maires jouent les « kamikazes ».

14 - Pourquoi, si le protocole est vraiment applicable, seuls 15 % des écoliers reprennent pour l'instant l'école (8 % des élèves si on compte les collégiens et lycéens) ?

15 - Pourquoi le nombre d'écoles fermées, communiqué par les services académiques aux syndicats ou à la presse, est-il totalement erroné et sous-estimé ?

16 - Pourquoi les écoles qui continuent de servir de simples lieux d'accueil pour les enfants du personnel sont-elles comptabilisées dans les structures qui rouvrent alors qu'elles n'ont jamais fermé ? Est-ce ainsi qu'on atteint le taux de 80 à 85 % d'écoles rouvrant leurs portes ?

17 - Pourquoi les enseignants sont-ils les seuls à n'avoir jamais eu leur mot à dire alors qu'ils sont en toute première ligne ? À quoi servent les représentants de parents d'élèves ? Les conseils d'école ? Où sont les visites de contrôle ?

18 - Pourquoi ne pas s'être appuyé sur l'expérience de tous ces collègues volontaires pour l'accueil des enfants du personnel soignant qui indiquent que, même avec beaucoup moins d'élèves et de contraintes, le cadre sanitaire était déjà intenable ?

19 - Pourquoi faire comme si ce protocole était applicable quand une lecture de quelques minutes suffit à mesurer son infaisabilité (maintenir toute la journée, des enfants de 3 à 11 ans isolés les uns des autres en leur interdisant toutes les réactions naturelles, spontanées, avec des règles d'hygiène et de ménage dignes de la Station spatiale internationale) ? Les agents municipaux ont-ils seulement été formés ?

20 - Pourquoi demander l'application d'un protocole qui, en bien des points, ne respecte pas la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et oublie que parmi nos élèves, nombreux sont ceux qui souffrent de handicap(s) ?

Reconnaissons-le, ces questions n'ont pas été - ou trop peu - posées. À partir du mardi 12 mai, la France va donc jouer à la roulette russe et appliquer le principe de précipitation en rouvrant peu à peu ses écoles au même moment que commence le déconfinement. Pour reprendre la formule de Vincent Lindon : « Je ne sais pas qui aurait pu faire mieux, mais je ne vois pas qui aurait pu faire pire ». L'absence totale de réponse à toutes ces questions donne une idée de l'ampleur des risques que le gouvernement est prêt à prendre, au nom de la raison d'État, celle d'un état qui a perdu la raison.

Pour aller plus loin, les derniers ouvrages de Sylvain Grandserre :

Livre papier ou numérique (mars 2020) :

<https://www.esf-scienceshumaines.fr/hors-collection/355-un-instit-ne-devrait-pas-avoir-a-dire-ca-.html>

Supplément numérique gratuit indépendant (mai 2020) :

<https://www.esf-scienceshumaines.fr/pedagogie/361-un-instit-confine-covid-19.html>